

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

TOGO

Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : performance récente et perspectives

Le but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers son Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA).

Une de ses activités principales est d'appuyer les pays dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole et d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté. La présente brochure résume les résultats liés à cette dernière composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de croissance et de réduction de la pauvreté futures, si elles se maintiennent dans le long terme ;
- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à attendre en termes de changement dans la croissance et la réduction de la pauvreté ;

- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de croissance du PDDAA pour le secteur agricole à un taux annuel de 6% ;
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui consiste à réduire de moitié le taux national de pauvreté d'ici à 2015 (OMDI) ;
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, et des dépenses publiques requises pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est présentée autour de deux questions stratégiques, qui sont:

- Le Togo serait-il en route pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir ?
- Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs à l'horizon 2015?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

LE TOGO

EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs du PDDAA

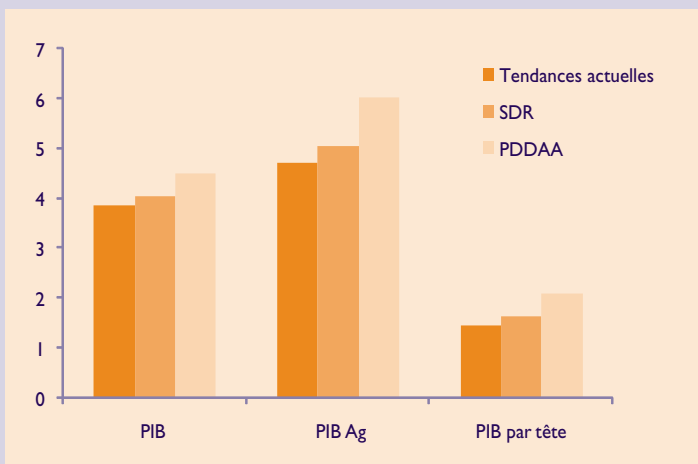
Au Togo, la croissance moyenne entre 2002 et 2005 s'est située à 4,4% pour l'agriculture et 3,8% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au-dessous de 2%. Sur la période 1997–2003, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,2%. Cette croissance a chuté passant de 5,2% en 2003, à 2,3% en 2004 et à 0,8% en 2005. Elle est donc restée dans une fourchette insuffisante pour combler le taux de croissance démographique plus soutenu, estimé à 2,4% par an, de sorte que le PIB par habitant a diminué.

Une continuation des tendances actuelles dans le secteur agricole jusqu'en 2015 aurait comme principales conséquences:

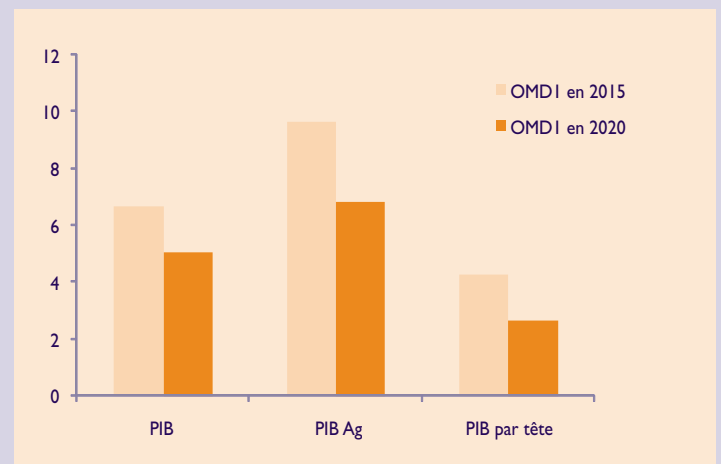
- Une croissance de la productivité totale de 2,8% pour les cultures vivrières, de 2,1% pour les cultures d'exportation et 0,5% pour le secteur non-agricole ;
- Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 2,3% ;
- Un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9% ;
- Un taux de croissance du capital agricole de 4,9%.

Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 3,9% l'an pour l'ensemble de l'économie et augmenter légèrement à 4,7% par an pour le

Graphique 1a : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



secteur agricole, soit une croissance de revenu par habitant de 1,5% (Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 4,7% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015. Selon les projections présentées dans le Graphique 2a, la réduction du taux de pauvreté en milieu rural serait de l'ordre de 30% au maximum. Au niveau national, elle n'atteindrait pas 20% si les tendances actuelles dans le secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015. Etant donné que la population augmenterait durant la même période, le nombre absolu de pauvres aurait augmenté de 0,26 million pour tout le pays d'ici à 2015 (Graphique 3a).

LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

Vue d'ensemble des objectives stratégiques gouvernementales du secteur agricole

Les objectifs du secteur agricole du gouvernement togolais sont exposés dans trois documents stratégiques: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Note de Politique Agricole (NPA) et la Stratégie de Développement Rurale (SDR). Le DSRP retient, dans ses principaux axes stratégiques, l'agriculture comme premier

pôle de croissance réducteur de la pauvreté. Dans cette optique, le pilier 2 du DSRP a pour objectif principal l'augmentation du revenu des exploitants agricoles et l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable, avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les femmes et les enfants). La SDR, qui s'intègre entièrement dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté du gouvernement, cherche à atteindre un taux de croissance agricole globale de 5%.

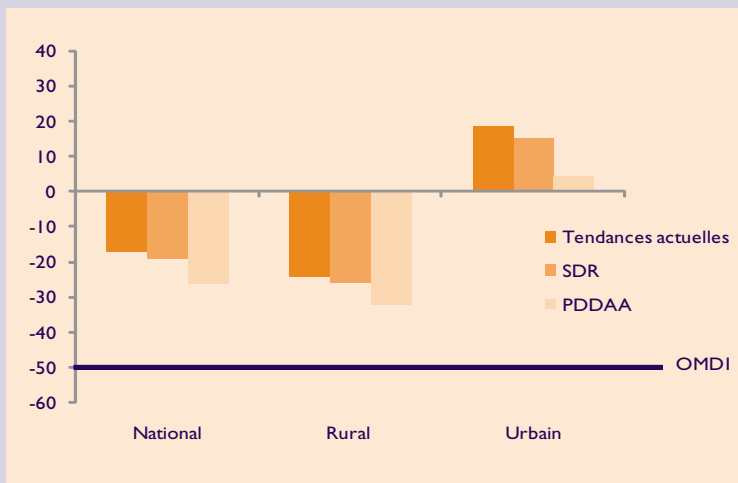
Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté avec les stratégies gouvernementales

Une mise en œuvre effective de la SDR devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 4,1% du PIB global et de 5,0% du PIB agricole. Comme le présente le Graphique 1a, ces performances futures de croissance dans le cadre de la SDR, tout en étant supérieures aux résultats enregistrés sur la période 1990–2005, restent cependant en deçà des objectifs du PDDAA. En particulier, la mise en œuvre de la SDR augmenterait le PIB par tête de 1,7% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national de 20%, soit un peu plus qu'avec les tendances actuelles (voir Graphique 2a). Toutefois, le nombre absolu de pauvres continuerait à croître comme le démontrent les résultats du Graphique 3a. En outre, la réduction de la pauvreté de 20% d'ici à 2015 serait bien en deçà de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire.

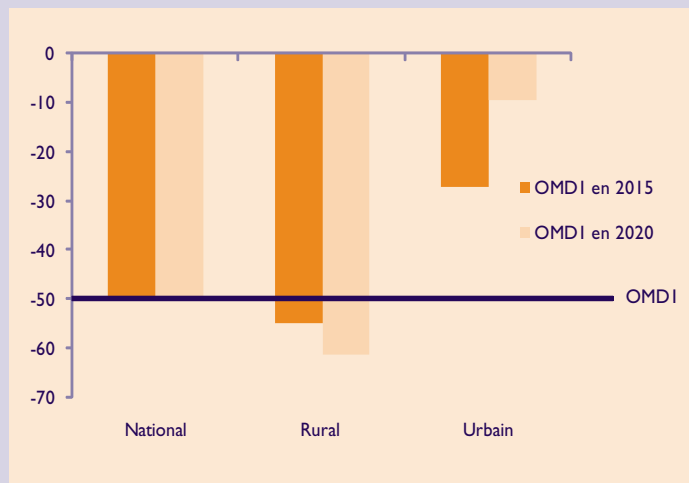
Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMDI au Togo en 2015 ou en 2020

Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à

Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)

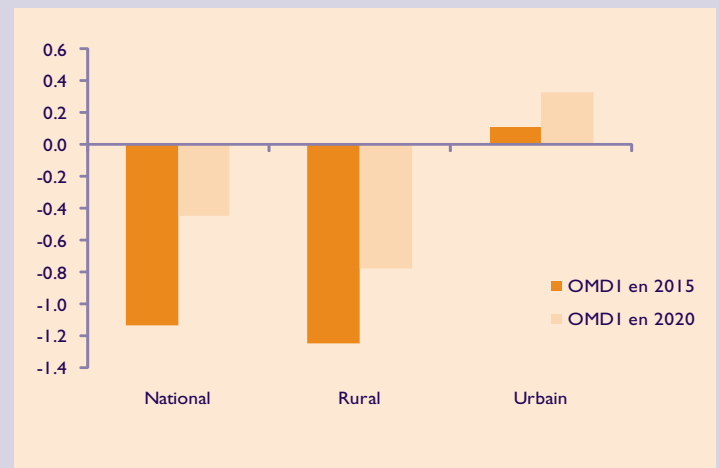
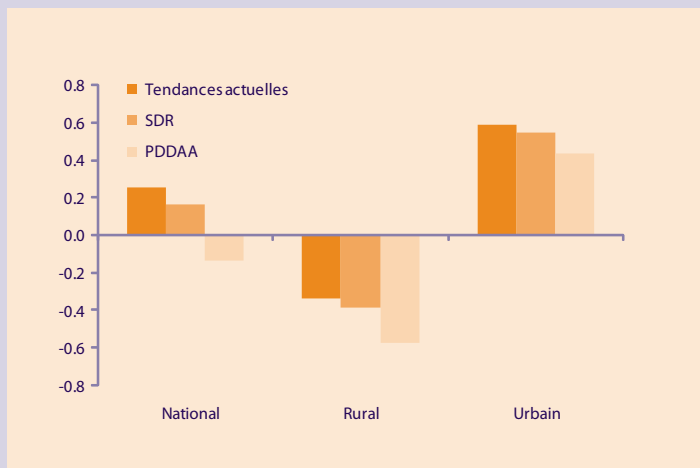


Graphique 2b : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2020 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)

Graphique 3b : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



9,6%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,3% (Graphique 1b). Avec ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 1,1 million d'habitants au niveau national et de plus de 1,2 million en milieu rural, en dépit de l'augmentation de la population au rythme de 2,4% par an pendant la même période. Les taux de croissance ci-dessus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie togolaises. Par conséquent, un autre scénario qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020 a été pris en considération. Comme le présente le Graphique 1b, ce scénario aurait requis une croissance agricole de 6,9%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,6%. Avec ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 0,4 million au

niveau national et de presque 0,8 million en milieu rural, malgré une augmentation concomitante de la population globale.

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait au Togo d'atteindre ni l'objectif de croissance du PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés avec la SDR, bien que meilleurs, ne permettraient pas non plus au Togo d'atteindre ces deux objectifs; (iii) enfin, la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de, 9,6 et 6,9%, respectivement, bien au delà des taux qui se desinent avec les tendances actuelles.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigou KONLANI : (+228) 905 91 82
 SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43
 Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17